



INFORMATION AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE 4^e SECONDAIRE

Septembre à novembre	Information aux parents sur les modalités de passage d'une année à une autre et sanction des études
	<p>À partir du 2^e cycle du secondaire, le passage d'une année à une autre se fait par matière. Votre enfant sera admis dans les disciplines où il a obtenu ses unités au dernier bulletin de l'année en cours. Par exemple, si votre enfant échoue ses mathématiques de 4^e secondaire, il sera inscrit en 5^e secondaire, mais avec des mathématiques de l'année précédente.</p> <p>Votre enfant et vous serez informés sur les règles de sanction des études. Pour obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) votre enfant devra avoir réussi :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Français de 5^e secondaire➤ Anglais de 5^e secondaire➤ Mathématique de 4^e secondaire➤ Sciences et technologie ou applications technologiques et scientifiques de 4^e secondaire➤ Histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire➤ Éducation physique et à la santé <u>ou</u> éthique et culture religieuse de 5^e secondaire➤ Arts de 4^e secondaire <p>De plus, il devra avoir obtenu 54 unités de 4^e et 5^e secondaire dont 20 unités de 5^e secondaire.</p>
Mars	Choix de cours
	Votre enfant aura à faire certains choix de cours pour l'année suivante. Il est important de vérifier les préalables qu'il aura besoin pour l'année suivante pour son admission à la formation professionnelle ou au collégial selon le cas.
Février/Mars	Préclassement
	Vous recevrez le bulletin de votre enfant qui précisera les matières dans lesquelles il est promu en tenant compte de la règle de la promotion par matière expliquée plus haut.
Mai	Confirmation des choix de cours
	Votre enfant recevra une confirmation provisoire de ses choix de cours pour l'année suivante.
Juillet	Classement définitif
	Au mois de juillet, vous recevrez un relevé des apprentissages du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce relevé des apprentissages vous informe de tous les résultats officiels de votre enfant. En cas d'échec, il pourra se présenter à la session de reprise d'examen qui aura lieu en août, en fonction du calendrier établi. Pour les matières réussies, votre enfant sera inscrit dans la classe supérieure.

Vous pouvez également consulter le site internet « espace virtuel pour les parents » pour accompagner votre jeune dans son choix d'orientation scolaire et professionnelle. <http://choixavenir.ca/parents/>